



# Inscription et modalités de fonctionnement du service de restauration scolaire pour l'année scolaire 2022-2023

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant à la restauration scolaire du Lycée Louis Bascan à la rentrée 2022, merci de bien vouloir lire attentivement la note ci-dessous

**NB : cette note ne concerne pas les élèves internes.**

## 1. Inscription au service de restauration

Pour inscrire votre enfant à la restauration scolaire du lycée, il est nécessaire de constituer un dossier à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/lyceelouisbascan-inscriptionrestauration2022>

**Si le dossier est constitué avant le 8 Juillet 2022 vous recevrez vos identifiants de connexion le 13 juillet au plus tard pour créditer votre compte.**

**Si le dossier est constitué après le 8 juillet 2022, les identifiants de connexion seront transmis à partir du 25 Août 2022.**

### Liste des pièces nécessaires à la constitution du dossier :

Pour bénéficier d'un tarif aidé ajusté à votre situation :

- **Familles allocataires de la CAF** : une attestation de quotient familial pour la restauration scolaire éditée via (<https://www.iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial>) muni de votre n° allocataire ou une attestation de paiement CAF
- **Familles non allocataires** : l'attestation de quotient familial pour la restauration scolaire éditée via (<https://www.iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial>), une copie **intégrale** du dernier avis d'imposition ainsi qu'une copie intégrale du livret de famille (ainsi qu'une copie des prestations familiales du dernier mois, le cas échéant).

Pour tous, obligatoirement :

- Un RIB au nom du responsable légal financier pour remboursement du solde en fin de scolarité.

Si vous ne souhaitez pas communiquer votre quotient familial, indiquez 0 et le tarif maximal sera appliqué.

## Tarifs 2022-2023 dans les lycées publics d'Île-de-France

	Quotient familial CAF	Tarif repas par ticket	Tarif repas par forfait (**)	Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
A	≤ 183,00€	0,50€	0,20€	9,00€	De 95% à 98%
B	≤ 353,00€	1,74€	1,44€	9,00€	De 81% à 84%
C	≤ 518,00€	1,94€	1,64€	9,00€	De 78% à 82%
D	≤ 689,00€	2,15€	1,85€	9,00€	De 76% à 79%
E	≤ 874,00€	2,35€	2,05€	9,00€	De 74% à 77%
F	≤ 1.078,00€	2,56€	2,26€	9,00€	De 72% à 75%
G	≤ 1.333,00€	2,76€	2,46€	9,00€	De 69% à 73%
H	≤ 1.689,00€	3,07€	2,77€	9,00€	De 66% à 69%
I	≤ 2.388,00€	3,58€	3,28€	9,00€	De 60% à 64%
J	> 2.388,00€	4,09€	3,79€	9,00€	De 55% à 58%

(\*\*) : Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abatement de 0,30€ par repas.

Au Lycée Louis Bascan, l'accès à la restauration se fait **uniquement au ticket**. Seul le tarif repas par ticket s'applique.

La création du compte de restauration Turbo-self est obligatoire pour créditer la carte d'accès de votre enfant, pour réserver les repas et pour consulter l'historique des passages via Internet.

Lorsque vous constituez votre dossier en ligne sur « démarches-simplifiées.fr », vous voudrez bien indiquer une **adresse e-mail valide**. Une fois l'inscription réalisée, vous recevrez à cette adresse e-mail un lien pour accéder à l'espace numérique Turbo-self, sur lequel vous pourrez créditer le compte de votre enfant.

### 2. Accès à la restauration

#### ✓ **Conditions d'accès**

L'accès au restaurant scolaire est réservé aux élèves titulaires d'une carte d'accès à la restauration distribuée le jour de la rentrée par les professeurs principaux, pour les élèves ayant crédité leur compte avant le jour de la rentrée.

Pour ceux qui n'auront pas récupéré la carte le jour de la rentrée, elle sera à récupérer à l'intendance, rdc du bâtiment F, une fois que le compte aura été crédité.

En cas de perte ou d'oubli de carte, il est possible d'imprimer un ticket de remplacement (qui sera facturé 0.10€) sur l'une des 3 bornes du lycée (bat D, F et K). Ce ticket est valable uniquement pour la journée.

Une nouvelle carte sera facturée 5,00€.

#### ✓ **La réservation des repas**

Tout élève désirant déjeuner doit avoir réservé son repas. La réservation est un impératif à respecter car c'est le processus qui entraîne la confection et la distribution du repas.

Les réservations peuvent s'effectuer huit semaines à l'avance et **jusqu'à la veille minuit**.

Les repas réservés peuvent être annulés **jusqu'à la veille minuit**.

Le repas réservé et non pris sera débité de la carte. Aucune annulation le jour même ne sera prise en compte.

Pour réserver les repas :

- ❖ Au lycée Louis Bascan, sur une des 3 bornes de réservation :
    - Une borne dans le hall de l'administration bâtiment F
    - Une borne à côté des bureaux de la vie scolaire bâtiment D
    - Une borne à côté des bureaux de la vie scolaire bâtiment K
- } Réservation possible sur 8 semaines
- ❖ Sur le site internet du lycée via l'espace numérique Turbo-self (paiement restauration) ou sur l'application mobile muni de vos identifiants.

La réservation n'est possible que si le compte est suffisamment approvisionné.

## ✓ Paiements

Il est possible de créditer la carte :

### En ligne

- [Régler sur l'espace numérique Turbo-Self](#) (minimum 10 repas). Le lien d'accès est également disponible sur le site du Lycée Louis Bascan.

### A l'intendance, RDC bât F, bureau F015

- Déposer un chèque à l'ordre de « l'agent comptable du Lycée Louis Bascan » (nom, prénom de l'élève à indiquer au dos du chèque).
- Régler en espèces contre remise d'un reçu.

### A la borne dans le hall du bâtiment F

- Régler par carte bancaire uniquement (minimum 10 repas).

Il convient de veiller à recharger le compte dès que le solde est au minimum à 2 repas compte-tenu du délai de réservation.

Le service intendance se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

[restauration.bascan@ac-versailles.fr](mailto:restauration.bascan@ac-versailles.fr)